



Commune  
de DAVAYAT

*Bulletin Municipal*

Janvier 2019

N° 43

# DAVAYAT - LE MAS



## EDITO DU MAIRE



### DANS CE NUMÉRO :

<i>Edito du Maire</i>	2
<i>La mairie / Etat Civil</i>	3
<i>Recensement</i>	4
<i>Élections / Conciliateur</i>	5
<i>PLU / Urbanisme</i>	6 / 7
<i>Travaux</i>	8 / 9
<i>Halle du marché</i>	10
<i>Budget</i>	11
<i>Espaces verts</i>	12
<i>Syndicat Intercommunal</i>	13
<i>École</i>	14 / 15
<i>RAM &amp; APE</i>	16 / 17
<i>CCAS / Amicale / Pompiers</i>	18
<i>Chasse &amp; Pêche</i>	19
<i>Cynorhodon 135</i>	20 / 21
<i>Salle des Fêtes</i>	22
<i>CLIC</i>	23
<i>Incivilités /11 novembre</i>	24
<i>Gens du Voyage</i>	25
<i>SBA / Téléthon</i>	26/27
<i>Et en page libre :</i>	
<i>Calendrier SBA 2019</i>	
<i>Infos déchets verts</i>	

Mesdames, Messieurs, Chers habitants de Davayat, En cette période traditionnelle des vœux de début d'année, et de la publication de notre bulletin annuel, je ne peux que vous montrer un visage sans sourire. La morosité qui règne sur le territoire ternit depuis un moment notre plaisir de vivre ensemble.

Les événements qui ont marqué Strasbourg sont une plaie qui nous touche profondément. DAVAYAT apporte tout son soutien aux familles endeuillées et à tous les Strasbourgeois. Par ailleurs, les manifestations de ces dernières semaines sont sans conteste le signe d'un désespoir qui envahit une partie de la France. Le mouvement des gilets jaunes qui continue à exprimer les difficultés que les ménages modestes rencontrent est le signe d'une France qui va mal.

Nous tenons à votre disposition un cahier de doléances. En tant que maire, la mairie est ouverte pour toutes les familles qui sont en demande et je constate combien certaines rencontrent des difficultés pour subvenir à leurs besoins. Je souhaite leur apporter tout mon soutien, notamment dans ces périodes de fêtes qui peuvent parfois être moins bien vécues.

Nous sommes, par ailleurs, en tant que commune, concernés par ce manque de moyens pour que la commune puisse simplement fonctionner normalement. La baisse des dotations de l'État engagée depuis plusieurs années nous contraint à faire vivre notre village au minimum. (Fleurissement, décorations de Noël...).

Nous ne pouvons plus investir, nous ne pouvons plus avoir de projet. Les communes rurales sont délaissées et n'ont aucune perspective d'avenir. Tous les habitants subissent ces pertes de moyens qui nous empêchent de faire évoluer sereinement Davayat.

Après les travaux importants réalisés rue des Grelettes au Mas en 2017, l'année 2018 s'est limité à un investissement matériel, avec le remplacement du tracteur qui permet aujourd'hui à notre agent d'être autonome. Les quelques travaux qui ont été fait, vous sont présenté dans le bulletin.

En 2019, après plusieurs mois d'études et de rebondissement, le projet de l'aménagement de la place va être enfin lancé début d'année avec la démolition de l'ancienne salle des fêtes.

L'année 2018 a été marquée encore par un phénomène climatique très inquiétant et qui malheureusement se généralise depuis plusieurs années. Nous avons vécu un printemps très pluvieux et une sécheresse en été ce qui a pour effet de créer des mouvements de terrain, l'argile réagissant comme une éponge.

En septembre, nous vous avons demandé de nous signaler les désordres dans votre habitation. En retour, nous avons recenser 22% des habitations avec des dommages plus ou moins importants sur la commune. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'année 2018 a été adressée en préfecture et appuyée par notre Sénateur Eric Gold. Nous ne manquerons pas de

vous tenir au courant des suites de ce dossier.

Je suis parfois confronté à quelques administrés qui agissent comme des consommateurs et reportent sur l'élu, sur les secrétaires ou sur les agents communaux des attentes qu'il est impossible à satisfaire. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur professionnalisme dans une période où tout se complexifie de plus en plus. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une majorité et je salue toutes les personnes bénévoles qui s'investissent dans la vie de la commune, par exemple, en donnant un coup de main à l'employé communal, à la remise en état du portillon de l'école, au désherbage de la commune, au désherbage devant sa maison et j'en oublie certainement beaucoup. Je remercie également les Davayaires qui s'investissent dans les associations de la commune. Et pour terminer je remercie les élus et les membres de la commission d'actions sociales pour leur investissement.

Ainsi, chers habitants, notre commune se porte bien parce qu'elle est riche des valeurs que chacun d'entre vous porte en lui : le respect des autres, le partage et la solidarité.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter, habitants et acteurs de la commune, une très belle année 2019.

# LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE !



Mireille CARREIRA et  
Marilyne LACOSTE  
vous accueillent aux heures  
d'ouverture au public :

**Lundi**  
de 14 h à 18 h  
**Mardi**  
de 9 h à 12 h  
**Jeudi**  
de 14 h à 19 h  
**Vendredi**  
de 9 h à 12 h

**État civil**  
**Urbanisme**  
**Élections**  
**Informations diverses**  
**Etc.**

Le maire peut vous recevoir en mairie sur rendez-vous.



Pour toute information, le site internet de la mairie est :

[www.davayat.fr](http://www.davayat.fr)

## LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE



### TARIF

- Location aux résidents : 160 €
- Location aux non résidents : 300 €
- Caution : 500 €
- Le lave-vaisselle et l'étuve sont mis à disposition,

Le règlement concernant la location est téléchargeable sur le site de la mairie de Davayat : [www.davayat.fr](http://www.davayat.fr) et disponible en mairie.

## ETAT CIVIL

### Bienvenue \*

- ♦ COUZON Robin  
9 mars 2018
- ♦ DA SILVA Arthur  
3 mai 2018
- ♦ SICARD Erwan  
3 août 2018
- ♦ MONTEIRO Mady  
21 août 2018



\* Cette liste est peut-être incomplète, toutes les déclarations de naissance n'étant pas forcément transmises à nos services.

### Adieu

BARTHELEMY Vve BRAVARD Jeanne, le 29 décembre 2017  
GROSJEAN Vve BRODIEZ France, le 22 janvier 2018  
MAILLEY Philippe, le 21 février 2018  
THIALLIER André, le 30 avril 2018  
ARCA Michel, le 11 juin 2018



**JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ**

**BIENTÔT  
16  
ANS !  
PENSEZ AU  
RECEN-  
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français,  
filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation  
à la journée défense et citoyenneté.**

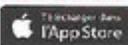
**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
Vérifiez ensuite que le e-recensement  
est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,  
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,  
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants :  
pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**




  
**MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



## INFO : ÉLECTIONS



**Bureau de vote : Salle Pierre Mosnier**

**Horaires : de 8h à 18h**

Le 26 mai 2019, les Français sont appelés aux urnes pour élire **leurs députés au Parlement européen.**

## INFO : CONCILIATEUR DE JUSTICE

### Permanence du conciliateur de justice

Bernard Chaput, conciliateur de justice tient des permanences pour **les communes des cantons de Saint Georges de Mons et de Saint Ours les Roches.**

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, chargé de faciliter l'émergence d'une solution négociée en cas de différends relevant du droit, de la consommation et du travail.

Bénévole, assermenté, Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret.

La procédure de conciliation est simple, amiable et gratuite. Elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable.

Les permanences du conciliateur auront lieu **sur rendez-vous** dans les mairies suivantes :



**Mairie de Pontgibaud**, le 2<sup>o</sup> jeudi du mois de 9h à 12h

**Mairie de Saint Georges de Mons**, le 3<sup>o</sup> jeudi du mois de 9h à 12h

**Mairie de Combronde**, le 4<sup>o</sup> jeudi du mois de de 9h à 12h

**Tribunal d'Instance de Riom**, 1<sup>o</sup> vendredi du mois de 9h à 12h

### **CONTACT :**

Par téléphone au 07 61 23 18 21

Par mail [bernard.chaput@conciliateurdejustice.fr](mailto:bernard.chaput@conciliateurdejustice.fr)

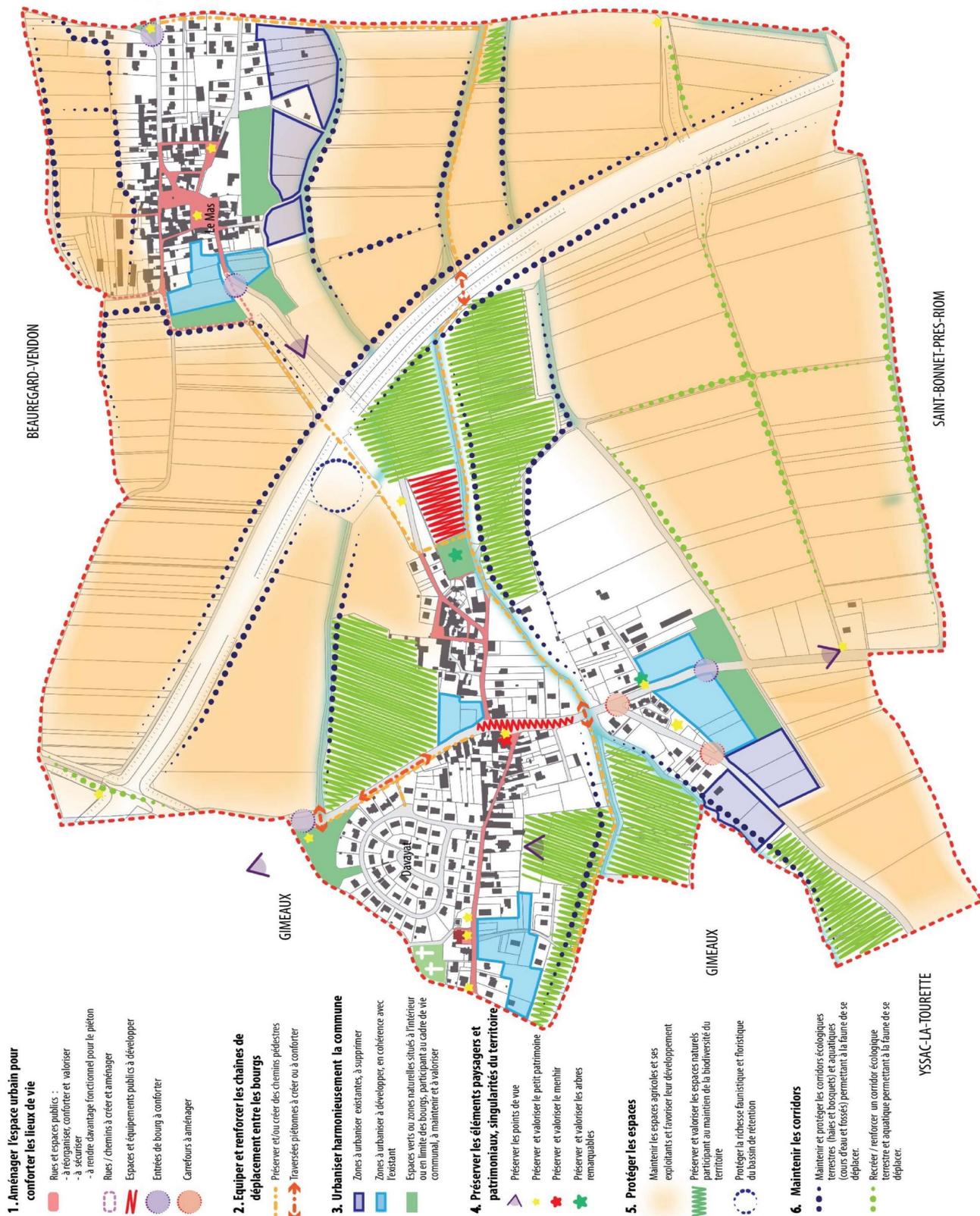
Pour plus de renseignements : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

# PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME

Etat d'avancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme :

- ▶ L'étude de la Révision Générale du PLU de DAVAYAT a été lancée par délibération du 11 janvier 2015.
- ▶ Le Conseil Municipal a débattu des Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 3 juillet 2017. Ce document a fait l'objet d'une concertation en réunion publique le 14 décembre 2017, il y a un an.
- ▶ Plusieurs réunions de concertation avec les différentes «Personnes Publiques Associées» (services de l'Etat, communauté de communes, SMAD des Combrailles, chambres consulaires, Conseil Départemental et Régional ...) se sont tenues tout au long de la procédure. La prochaine de ces réunions portera sur l'avant-projet de PLU le 14 février prochain.
- ▶ Une deuxième réunion publique au stade de l'avant-projet de PLU sera organisée au printemps 2019 afin que le public puisse prendre connaissance des documents et donner son avis. Le Conseil Municipal pourra ensuite «arrêter le Projet de PLU» qui fera l'objet d'une enquête publique à l'automne 2019.

L'objectif du Conseil Municipal est de pouvoir approuver le PLU révisé avant la fin de l'année 2019 ou tout début 2020.



## RÈGLES D'URBANISME

### Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

### Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 12 m de hauteur et 5 m<sup>2</sup> au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

### Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher (extension\*, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines dont la couverture est inférieure à 1,80 m (de 10 à 100 m<sup>2</sup>),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

***Dans le périmètre de protection de monument historique, les travaux suivants sont également soumis à déclara-***

### ***tion préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France***

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

\*[Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011](#) relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a été publié au journal officiel le 7 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Celui-ci a principalement pour effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m<sup>2</sup> à 40 m<sup>2</sup> uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les zones U des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m<sup>2</sup> resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

### Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m<sup>2</sup>),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Toutefois, par exception à la règle précitée ([Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011](#)), les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m<sup>2</sup> resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par consé-

quent, dès lors qu'un projet de construction excèdera 20 m<sup>2</sup> de Surface Plancher ou Emprise au Sol, une demande de permis de construire devra être déposée.

### Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

[Pour en savoir plus](#)



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



## POINT SUR LES TRAVAUX



2018 Une année de transition: Compte tenu de l'état des finances de la commune, nous avons dû faire une pause dans les travaux à réaliser dans le village.

Ce que nous avons concrétisé est sans doute passé inaperçu aux yeux de la plupart de nos concitoyens. Voici donc le détail de ce qui a été fait :

Nous avons remis en place le coussin berlinois dans la Rue du Mas. Travail réalisé par les élus.

Sur l'emplacement d'un des coussins, la chaussée semblait s'être affaissée. Après dépose nous nous sommes aperçus que c'était le coussin lui-même qui s'était écrasé.

Pour rester dans le secteur de l'école nous avons posé des films anti UV dans le couloir de la nouvelle école.

Depuis plusieurs années les enseignantes nous demandaient quelque chose pour éviter que les enfants soient éblouis, à certains moments de la journée, par le soleil surtout lorsque celui-ci est bas à l'horizon.

Plusieurs solutions envisagées ne nous donnaient pas entièrement satisfactions. Finalement le choix s'est arrêté, pour des questions pratiques mais aussi financières, aux films anti UV à poser sur les vitres.

C'était la plus économique, d'autant que la pose a été réalisée par Jean-Luc notre employé communal fortement aidé par un de nos jeunes concitoyens.

Enseignantes et enfants sont satisfaits du résultat, nous aussi. Quelques billets de cent euros ayant ainsi été économisés.

Toujours à l'école, fin juillet, après un violent coup de vent, plusieurs branches de l'arbre dans la cour se sont brisées et menaçaient de tomber. Nous avons fait intervenir une entreprise spécialisée pour couper les

branches cassées et élaguer l'arbre afin de le rééquilibrer.

Par chance, nous étions en période de vacances scolaires et le fonctionnement de l'ALSH n'a pas été trop perturbé

Mairie :

Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été construite pour être en conformité avec les normes d'accès des personnes handicapées aux établissements publics. Cette rampe sera prochainement complétée par une lisse pour éviter d'éventuelles chutes et par un dispositif d'appel à la porte extérieure. De fait, ce dispositif a entraîné la réfection des emplacements de stationnement sur le parking et le déplacement de la «place Handicapé».

La Halle, la Halle !

C'est un peu notre Arlésienne, ça fait 2 ans maintenant qu'on vous en parle mais pas grand-chose ne bouge sauf deux ou trois individus sur le toit un vendredi matin et une corvée d'élus un samedi matin également.

C'est vrai, mais ce n'est pas facile pour mettre la partition en musique.

D'abord il a fallu qu'au niveau du conseil nous définissions ce que nous souhaitions (jusque-là ça va), puis nous avons rencontré les utilisateurs (ça va encore) et ensuite faire un premier projet avec un bureau





d'étude. Il faut également monter les dossiers de demandes de subventions, car sans subvention pas de travaux et ... attendre les réponses.

Réunir autour d'une table: département (une partie de la voirie est domaine public départemental), Communauté de Communes (compétence voirie communale et feux tricolores), gestionnaires des réseaux (eau, gaz, électricité, téléphone).

Sur l'emplacement de la future halle il y a plusieurs problèmes importants. Un transformateur avec tous les câbles qui y arrivent et qui en repartent, et les feux tricolores avec la même problématique.

Là, ça commence à se compliquer sérieusement.

Pour couronner le tout vous rajoutez une autre couche: celle de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) car le projet se situe au beau milieu du périmètre de plusieurs monuments historiques classés !

Pour tenir compte des avis de tout le monde vous faite donc un nouveau projet et vous réunissez tout ce beau monde une nouvelle fois.

Ah! , certaines normes ont changées comme par exemple on ne fait plus d'arrêt de bus sur le bas-côté mais sur la chaussée elle-même. Hop! C'est reparti pour un tour !

Avant de construire il faut démolir (pardon déconstruire !) ce qui néces-

site un permis de démolir avec tout ce qui s'y rattache: bilan amiante etc. Quand vous avez votre permis, deux mois d'affichage sont nécessaires pour informer le public et voir s'il n'y pas de contestation.

Enfin pour sélectionner une entreprise pour faire ce travail il vous faut passer par un appel d'offres, ce qui veut dire définir un cahier des charges. En faire la publicité. A la date prévue réunir votre commission ad-hoc qui proposera au conseil municipal un choix. Au conseil ensuite de valider ou non ce choix. Nous en sommes là. Le 15 décembre le conseil municipal a entériné le choix de la commission.

C'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue, les travaux de démolition (20 900,00€ HT) vont donc pouvoir commencer.

Après une quatrième réunion de concertation début décembre, il reste encore quelques modifications mineures à effectuer. Nous avons pris la décision de déposer le permis de construire, sur la base de cette dernière version du projet en Janvier. Coût estimé des travaux 266 602€ TTC, et des subventions attendues pour un budget de 190 000€ environ. L'esquisse réalisée donne, à quelques détails près, ce que sera ce nouvel espace. L'image de notre village devrait s'en trouver nettement améliorée.

Le Mas:

Rue de la Liberté en sortie du Mas, le dispositif de ralentissement mis en place il y a quelques années ne donnait pas, à tous, entièrement satisfaction. Plusieurs réunions de concertation avec les services départementaux ont fait naître un nouvel aménagement.

La chicane sera remplacée par une écluse. Une partie de chaussée a été reprise ainsi que le remplacement et le relèvement des bordures de trottoir et d'un avaloir d'eaux pluviales. Cet aménagement sera prochainement (en janvier 2019) complété par la création de l'écluse et la pose de nouvelles quilles de délimitation.

Nous attirons donc l'attention des riverains car, cette modification supprime les places de stationnement créées par l'ex-chicane.

Toujours au Mas, à plusieurs reprises nous avons signalé à ERDF que des habitants du Mas se plaignaient de chutes de tension. Ce ne sera plus le cas, un nouveau poste de transformation vient d'être installé et mis en service Rue de l'Allée (25/01/2019) sur non plus la commune mais sur celle de Chambaron sur Morge (Cellule).

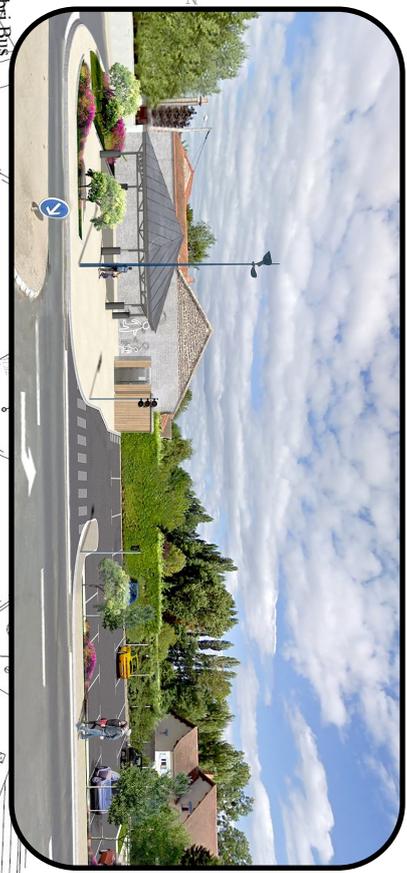
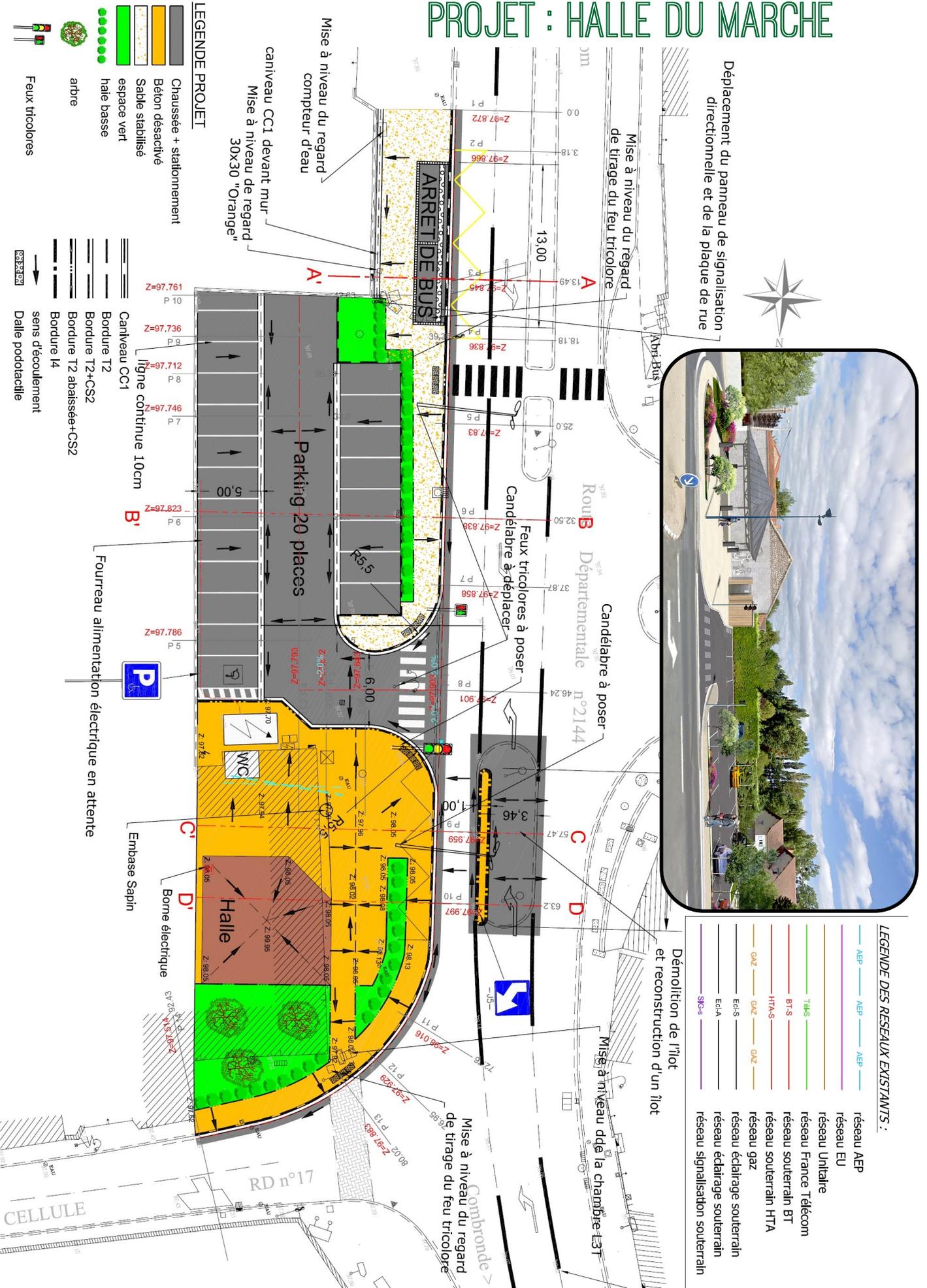
Nous avons également procédé à des travaux d'entretien des chemins avec l'aide d'agriculteurs de la commune et du tout nouveau tracteur communal (d'occasion). Il est équipé d'un système hydraulique à l'avant. Avec dispositif on peut adapter un godet ce qui permet d'effectuer des travaux impossible avec l'ancien. Nous regrettons que la compétence « chemins ruraux » soit redevenue une compétence communale. Nous nous sommes opposés unanimement, à ce sujet, lors d'un récent conseil municipal. Cela ne nous facilitera pas la tâche pour l'entretien de ce type de voirie.

Enfin pour célébrer dignement le centième anniversaire de l'armistice de 1918 les élus ont procédé au nettoyage du monument aux morts.

Nous avons fait faire des devis pour l'entretien des logements du presbytère (fenêtres, cage d'escalier, volets et portes) et pour l'ancienne école (fenêtres et volets). Ils ont un besoin urgent d'être repeints si on veut éviter de devoir les remplacer. Ces travaux seront réalisés en 2019.



# PROJET : HALLE DU MARCHÉ



Déplacement du panneau de signalisation directionnelle et de la plaque de rue

Mise à niveau du regard de tirage du feu tricolore

Feux tricolores à poser  
Candélabre à déplacer

Démolition de l'îlot et reconstruction d'un îlot

Mise à niveau de la chambre E3T

Mise à niveau du regard de tirage du feu tricolore

## LEGENDE PROJET

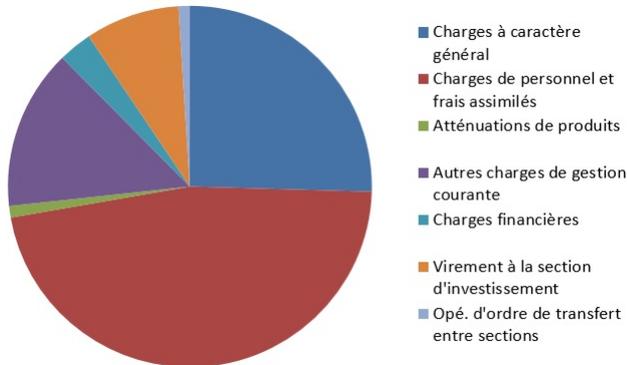
- Chaussée + stationnement
- Béton désactivé
- Sable stabilisé
- espace vert
- haie basse
- arbre
- Feux tricolores

- Bordure T2
- Bordure T2+CS2
- Bordure I4
- sens d'écoulement
- Dalle podotactile

- ## LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS :
- AEP - réseau AEP
  - AEP - réseau EU
  - T4S - réseau Unitaire
  - BT-S - réseau France Télécom
  - HTA-S - réseau souterrain BT
  - GAZ - réseau souterrain HTA
  - Ecl-S - réseau gaz
  - Ecl-A - réseau éclairage souterrain
  - SICS - réseau signalisation souterrain

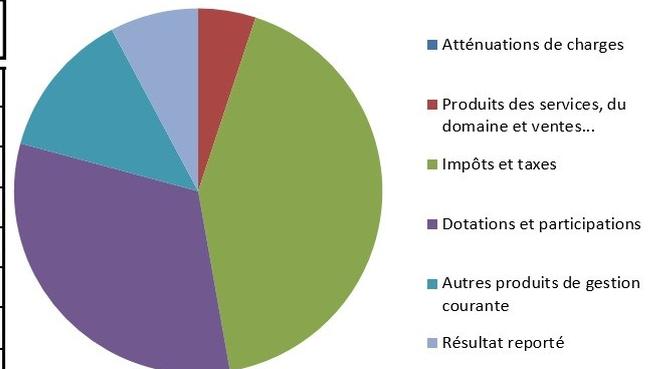
# BUDGET PRIMITIF 2018

## Section de fonctionnement

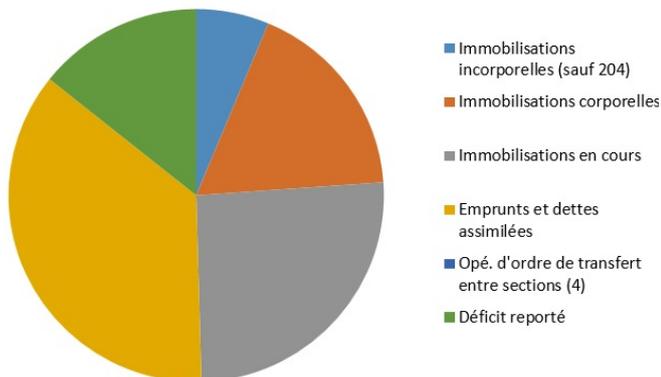


Dépenses	
Charges à caractère général	72 856,00
Charges de personnel et frais assimilés	133 954,00
Atténuations de produits	2 938,00
Autres charges de gestion courante	41 089,00
Charges financières	8 540,00
Virement à la section d'investissement	24 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 869,00
<b>TOTAL</b>	<b>286 246,00</b>

Recettes	
Atténuations de charges	0
Produits des services, du domaine et ventes	14 460,00
Impôts et taxes	120 727,00
Dotations et participations	91 545,00
Autres produits de gestion courante	37 279,00
Résultat reporté	22 239,00
<b>Total</b>	<b>286 246,00</b>

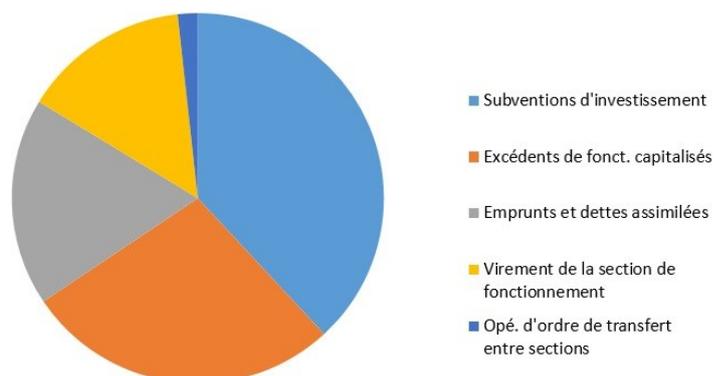


## Section d'investissement



Dépenses	
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 604,00
Immobilisations corporelles	38 100,00
Immobilisations en cours	55 618,00
Emprunts et dettes assimilées	78 340,00
Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	
Déficit reporté	30 920,00
<b>TOTAL</b>	<b>216 582,00</b>

Recettes	
Subventions d'investissement	62 972,00
Excédents de fonct. capitalisés	44 525,00
FCTVA	43 566,00
Taxe aménagement	1 800,00
Emprunts et dettes assimilées	30 000,00
cautionnements reçus	600,00
Virement de la section de fonctionnement	24 000,00
Produits de cession	6 250,00
Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 869,00
<b>TOTAL</b>	<b>216 582,00</b>



## ESPACES VERTS & FLEURISSEMENT

Bonjour à toutes et à toutes,

Ces quelques lignes pour vous relater la vie de la commune du point de vue de l'entretien des espaces verts, du nettoyage et de l'embellissement du village.

Concernant ce dernier point, nous avons dû faire un arbitrage économique. En effet, pour ne pas alourdir les charges financières qui doivent être contrôlées avec la plus grande attention, nous n'avons pas en 2018 procédé au fleurissement de la commune. Nous avons pu ainsi économiser 2000 €uros. Cette décision nous a également permis d'économiser une grande quantité d'eau, surtout avec l'été très sec que nous avons dû subir.

Pour le nettoyage et l'entretien des espaces verts, vous avez tous pu constater que Jean-Luc, notre employé municipal, pouvait disposer aujourd'hui d'un magnifique tracteur.

Nous avons pu investir dans ce tracteur, qui est une occasion récente, grâce à la vente de l'ancien tracteur qui a été bien valorisée et a ainsi constitué un apport significatif.

Ce tracteur bénéficie de nombreux et nouveaux équipements, notamment un large et profond godet qui permet de reboucher les trous dans les chemins avec de la grave de carrière.

Pour terminer cet article, nous souhaitons attirer votre attention sur un point particulier. La législation ne permettra plus d'utiliser de désherbant chimique en 2020.

Nous avons donc pris la décision d'anticiper cette interdiction et de ne plus acheter de produits chimiques dès à présent.

Jean-Luc, dans la mesure du possible, continue d'entretenir au maximum la commune. Cependant, pendant la saison de pousse des herbes, il ne pourra pas assurer un entretien régulier sur tout le village.

Nous comptons donc sur votre aide et certainement votre envie d'avoir une commune bien entretenue, pour couper les herbes qui pousseront devant vos habitations.

Nous conserverons ainsi un village agréable à traverser et nous participerons ainsi, chacun à notre manière, à faire un geste pour préserver notre environnement naturel.

Ayons une attitude citoyenne en pensant aux générations futures qui vivront dans notre village.





Avec la nouvelle année, de nombreux changements sont intervenus dans la gestion de votre service d'assainissement collectif.

Tout d'abord, le contrat de concession qui avait été passé avec la société AQUALTER est arrivé à son terme au 31/12/2018 et le Syndicat assure la gestion en direct depuis le premier janvier 2019.

D'autre part, après deux ans et demi d'étude et de travaux, la nouvelle unité de traitement est en service depuis décembre 2018. En phase d'observation jusqu'à mi-février, SEMERAP en assure progressivement l'exploitation depuis juin 2018 puis en totalité dès la réception définitive des ouvrages prévue fin février 2019.

Cette nouvelle unité, d'une plus grande capacité (16 500 équivalents habitants), plus performante en dépollution, plus automatisée et dotée d'un traitement des boues par sécheur solaire, entraîne une forte augmentation des frais d'exploitation.

Comme dans un même temps le syndicat retrouve son autonomie financière avec un endettement très faible, car tous les investissements réalisés par le concessionnaire ont été amortis par ce dernier, comme le prévoyait le contrat, les tarifs restent stables avec même une légère diminution.

Sur votre prochaine facture d'eau dans la rubrique assainissement pour les périodes facturées postérieures au premier janvier 2019, les lignes *abonnement* et *consommation concession part ALTEAU* auront disparues et seront remplacées par *abonnement* et *consommation part syndicat* les lignes *abonnement* et *consommation exploitation part SEMERAP* sont maintenues.

#### Tarifs 2019

2019	Part Syndicale	Part Exploitation	TOTAL prix usager	TOTAL 120 m <sup>3</sup>	TOTAL 100 m <sup>3</sup>
Part Fixe	31,00 €	20,00€	<b>51,00 €</b>	348,94 €	299,28 €
Part Variable/m <sup>3</sup>	1,33 €	1,1528 €	<b>2,4828 €/m<sup>3</sup></b>		

Ces changements entraînent aussi une mise à jour du règlement de service qui précise les droits et obligations de l'exploitant et de l'utilisateur.

Je souligne en particulier l'obligation pour les nouveaux usagers de déposer une demande de raccordement même si ils ont la possibilité de se raccorder facilement au réseau comme dans le cas de lotissement ou construction multiple sur un même terrain. Chaque logement doit faire l'objet d'une demande déposée en Mairie et transmise au Syndicat. A chaque raccordement d'un logement, l'utilisateur est redevable de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) d'un montant de 1 100 Euros. Après chaque demande, le pétitionnaire recevra un exemplaire du règlement de service et devra en accepter les termes pour bénéficier du service.

## ÉCOLE

L'école compte cette année 66 élèves dont 3 enfants en toute petite section de maternelle (nés en 2016), 9 enfants de petite section (nés en 2015), 21 enfants en moyenne section (nés en 2014), 20 enfants en Grande section (nés en 2013) et 13 enfants en Cours préparatoire (nés en 2012). Malheureusement les effectifs sont en baisse sur le regroupement pédagogique intercommunal avec l'école primaire « Marius Pourtier » de Cellule. Il est à craindre une fermeture de classe sur le RPI qui passerait alors de 6 classes à 5 classes dès la prochaine rentrée 2019-20. Nous ne savons pas encore si l'arrivée des futures familles du nouveau lotissement de Davayat permettra de rééquilibrer le départ de beaucoup de CM2 au collège. Nous gardons espoir et surtout nous demandons aux parents qui ont des enfants nés à partir de 2017 de prendre rapidement contact avec l'école (04 73 63 52 12) ou avec la Mairie. Le maintien de notre sixième classe pourrait se jouer à 1 ou 2 élèves.

Madame Catherine MONGE s'occupe de la classe de GS-CP à 18 enfants dans l'ancienne école, Madame MOULIN-SOL a une classe de MS-GS à 24 enfants et Madame Nathalie GAY une classe de TPS-PS-MS à 24. Mesdames Marie-Pierre MAHE et Fabienne VACHER sont les 2 ATSEM qui oeuvrent dans les 3 classes pour aider les enseignantes.



En cette fin d'année civile, le Père Noël municipal a encore une fois gâté les enfants de l'école. Le mercredi 19 décembre au matin ils ont pu tous se rendre à la salle des fêtes de Gimeaux pour assister à un spectacle de marionnettes « Circus\_Circus » en compagnie des camarades d'Yssac La Tourette et de Prompsat.

Puis le vendredi 21 décembre après-midi, le Père Noël est venu en personne distribuer les cadeaux de l'Association des Parents d'élèves à chaque enfant : ballotin, boisson et mandarine. Les yeux des enfants brillaient, le Père Noël a pris le temps d'échanger avec chacun d'entre eux. Ils ont profité de ce moment unique pour lui offrir des dessins et pour lui faire leurs dernières recommandations. Des échanges profonds se sont créés. Même si certains enfants n'ont pas réussi à vaincre leur peur, cette rencontre a été remplie de chaleur et d'affection. Avant de reprendre sa tournée dans les écoles, le Père Noël a sorti de sa hotte les jeux de cour que les enfants de l'école lui avait demandés. Les enfants lui ont chanté des chansons et puis ce fut le moment du départ. Les enfants se sont vite rués dehors pour essayer les nouveaux présents .

Toute l'équipe éducative tient à remercier la Mairie (spectacle et jeux de cour) et l'APE (bus et ballotins) pour leurs investissements financiers et humains ainsi que le Père Noël (M. VALLUCHE conseiller municipal de Cellule)

Un grand projet pédagogique en construction actuellement prendra forme en mai 2019 : tous les enfants de l'école des plus petits aux plus grands participeront à une semaine « cirque » où pendant 5 jours ils pourront s'initier à l'art du cirque. Ils se rendront à La Passerelle au Pont de Menat où un chapiteau sera installé. Une équipe de professionnels et leurs professeurs s'occuperont d'eux. Le vendredi soir à 20 h, ils présenteront un spectacle sous ce chapiteau à leur famille. Une joyeuse soirée en perspective !

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2019 À TOUS !**

La directrice,  
Nathalie GAY



## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

### Le Relais Assistants Maternels Parents Enfants

De la Communauté de Communes « Combrailles Sioule et Morge » Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Relais Assistants Maternels Parents Enfants s'appelle « **Bulle des p'tits Combrailoux** » comptabilisant 157 assistants, 29 communes. Deux animatrices animent cette structure.

**Lieu d'informations, d'écoute, de rencontres et d'échanges autour du jeune enfant**, le Relais Assistants Maternels Parents Enfants est un service intercommunal de **proximité, visant à valoriser l'accueil individuel du jeune enfant**. Il est ouvert aux enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur assistante maternelle, parent ou grands-parents.

### Le Relais propose :

#### des permanences d'informations :

- information sur les différents modes d'accueil du territoire :
- l'accueil collectif avec préinscription en crèche
- l'accueil individuel avec remise de la liste des assistants maternels et accompagnement des parents dans leur fonction de particulier-employeur pour l'embauche de leur future salariée (contrat de travail, déclaration pajemploi, etc...)
- information sur le métier d'assistant maternel : les démarches, l'agrément, les aides...
- accompagnement à la parentalité : échanges autour du bien-être de l'enfant et des questions éducatives (adaptation, sommeil, alimentation, etc...), documentation sur la petite enfance...

#### des ateliers d'éveil et de socialisation fixes et itinérants

proposés sur 10 communes du territoire :

Beauregard-Vendon, Charbonnières-Les-Vieilles, Combronde, Jozerand, Les Ancizes-Comps, Manzat, Pouzol, Prompsat, St Gorges de Mons et St Pardoux.

Au programme, de l'éveil culturel, des spectacles, de l'éveil artistique, de l'éveil musical, de l'éveil sensoriel, corporel, mais aussi des sorties... sans oublier le partenariat avec les écoles maternelles,



les médiathèques, les accueils de loisirs, les crèches, les ehpad ! Tout pour favoriser le bon développement des tout-petits, les rencontres, le partage et offrir aux adultes un lieu de convivialité et d'échanges de leur pratique.

**des réunions d'échanges et d'informations** autour de l'accueil et du développement du jeune enfant ou sur des questions plus administratives concernant le statut des assistantes maternelles.

En 2018, deux réunions ont été mises en place en partenariat avec le réseau des RAM du Puy-de-Dôme:

Réunion d'information sur **la communication bienveillante avec le jeune enfant**, à Lezoux, animée par Mme BARDON Delphine, formatrice en communication, le mardi 20 mars 2018.

Réunion d'information sur **la protection sociale des assistantes maternelles** à Gerzat (la prévoyance, la mutuelle, la retraite, l'action sociale) avec l'intervention de l'IRCEM, animé par Mr CHANAL David, responsable régional Centre-Est, le jeudi 27 septembre 2018.

**des formations continues pour les assistantes maternelles** dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF) ou de leur Plan de Formation.

En 2018, mise en place de trois formations dispensées par l'organisme de formation INFANS :

**Adapter sa communication selon Faber et Mazlish**, au ram à Combronde, les samedis 10 mars, 24 mars et

7 avril 2018, formation de 21h.

**Découvrir la communication gestuelle associée à la parole**, au ram à Manzat, les samedis 28 avril, 19 mai, 2 juin, 16 juin et 30 juin 2018, formation de 40h aboutissant à la création d'un spectacle.

**Se former à la pédagogie Montessori**, au ram à Combronde et à Manzat, les samedis 17 novembre, 1<sup>er</sup> décembre et 15 décembre 2018, formation de 21h.

**Un cycle d'accompagnement professionnel autour du bien-être**, animé par Emilie Martel, sophrologue et relaxologue. Mise en place de séances de sophrologie, entre adultes, puis avec les enfants. Il est important de « prendre soin de soi pour prendre soin des autres ».



**Contact:** Site de Combronde : **Viviane Portier** - RAM Parents Enfants - Tél: **04 73 97 36 67** – [ram@comcom-csm.fr](mailto:ram@comcom-csm.fr)  
Site de Manzat : **Léonie Margelidon** - RAM Parents Enfants - Tél: **04 73 86.52.07** - [ram@comcom-csm.fr](mailto:ram@comcom-csm.fr)

# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DAVAYAT - CELLULE

...des actions au profit des enfants et des écoles...



## L'assemblée générale du 26 septembre 2018 :

L'association a débuté l'année scolaire par son assemblée générale qui a validé le bilan moral et financier de l'année écoulée et qui a élu son nouveau bureau.

## L'année 2017...

### Une nouvelle manifestation : le concours de belote

Cette nouvelle manifestation a semblé convenir et plaire aux amateurs de jeux de cartes qui ont pu se mesurer les uns aux autres dans de subtiles combinaisons pour gagner la partie. Le succès de cette initiative se confirme avec la participation de plus de 40 équipes très concentrées et appliquées afin d'obtenir le meilleur score final. Après quelques heures de détente, chacun est reparti avec un lot, car des lots de consolation étaient prévus pour les moins chanceux.

### La tombola de fin d'année

Des billets avaient été mis en vente par les enfants des écoles afin de gagner des paniers garnis.

Le tirage au sort a eu lieu dans chaque classe des écoles de Davayat et Cellule le 22 décembre 2017. Les lots ont été remis aux enfants qui avaient vendu les tickets gagnants.

## L'année 2018...

### Toujours un grand succès : le loto des écoles

Le dimanche 25 mars 2018, l'APE organisait son traditionnel loto des écoles. Comme tous les ans, ce fut un grand succès qui se jouait dès l'ouverture à guichet fermé avec plus de 200 participants.

Une multitude de lots répartis sur plusieurs manches dont une « spéciale enfants », un animateur efficace, la bonne humeur de tous les encadrants, voilà la recette d'une pleine réussite. La recette était bonne d'autant plus que parents, familles et amis étaient venus en nombre. L'APE vous remercie toutes et tous de votre active participation.

L'APE remercie aussi la majeure partie des commerçants de Cellule - Davayat et des environs pour leur contribution.

### La fête des écoles

La cour de l'école de Davayat le matin du 30 juin et la salle polyvalente de Cellule l'après-midi étaient comblées pour la fête de fin d'année organisée par les enseignantes et enfants avec la participation active de l'APE.

Dès 11 heures, le spectacle à Davayat se constitua de chants de toutes les classes et de représentations des danses du monde sous les applaudissements du public enthousiaste...

A partir de 14 heures, les enfants de Cellule entraînés par leurs professeurs prenaient le relai au travers de pièces de théâtre et de chants.



Tous les enfants, parents et familles ont pu se retrouver lors de la kermesse dans la cour de l'école de Cellule. Une kermesse qui a bénéficié d'une météo exceptionnelle où tous les enfants ont investi les stands de jeux pendant que les parents profitaient d'une finale de foot tout en se restaurant !

Un grand bravo aux enseignants pour leur investissement dans cette manifestation et pour le travail effectué durant toute l'année scolaire

L'APE de Cellule et Davayat vous souhaite une très belle année 2019 remplie de joie, de paix et de bonne humeur pour la sillonner...qu'elle soit riche en événements au profit des enfants et de moments de partage pour tous.

Nouveaux membres :

Présidente : Mylène BON

Vice-Présidente : Fabienne FASCIAUX

Secrétaire : Elodie PERRIN

Secrétaire adjoint : Benoit THOMAS

Trésorière : Aurélie BOUCHE

Trésorière adjointe : Hafida VALLENCE

Dates à retenir pour 2019 :

Loto le 25 mars

Fête des écoles le 30 juin



## COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

### Membres élus :

Pascal CAILLET, Nathalie ALBISSON, Sandrine BERTHON, Richard CHALAYER, Sylvie JAFFEUX, Lucien LÊ VAN

### Membres bénévoles :

Yvette PILET, Yolande DELETANG, Marie BORDES, Nicole Poulet, un membre à remplacer suite à une démission.

La Commission communale d'action sociale est composée de M. le Maire, de 5 élus issus du conseil municipal, ainsi que 5 bénévoles de la commune. Il garde les mêmes prérogatives que l'ancien CCAS sans toutefois avoir un budget séparé du budget communal. La discrétion est de rigueur et l'anonymat préservé pour toute personne qui aurait besoin de solliciter les membres de cette commission. En 2018, la commission a participé au Téléthon et à la collecte de la banque alimentaire. Le CCAS a invité les Davayais de 65 ans et plus ainsi que leur conjoint à partager la galette le samedi 20 janvier 2018. Ce fut l'occasion de se retrouver pour échanger et discuter le temps d'un après-midi.

La commission reste avant tout un organisme social dont la vocation est d'être à l'écoute et d'aider ceux qui en ont besoin. N'hésitez pas à rencontrer M le Maire, ou tout autre membre du CCAS, à votre convenance, si vous vous trouvez un jour dans une situation difficile à gérer. Tous les membres de la commission communale d'action sociale vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019 pleine de solidarité.



## AMICALE LAÏQUE



Si vous aimez le repas du cochon du village, le vide grenier ou encore la chasse aux œufs; si vous avez des idées pour de nouvelles animations, n'hésitez pas !

Venez nous rejoindre ! Prendre part à l'amicale, c'est donner un peu de votre temps pour des journées d'échanges amicaux, des fous rires, de la satisfaction de voir notre village animé. Alors rejoignez-nous !

Au cours de l'année 2018, l'ALD a organisé trois stages peinture, les 21/04, 20/10 et 08/12, encadrés par Yolande Deletang. Ces stages ont eu lieu les samedis, de 9 à 17h, à la salle des associations. Six à douze personnes y participaient sous les conseils de l'artiste peintre Audrey Amidieu. Diverses techniques ont été abordées : pastel, craie, crayon, acrylique sur soie, stylo. Tout ceci dans une ambiance très conviviales, chacun amenant un plat à partager entre tous.

**DATES À NOTER :** Prochain stage de peinture le **23 MARS** / Chasse aux œufs aux Coupades le **14 AVRIL**  
Cochon à la broche le **14 SEPTEMBRE** / Contact : Yolande Deletang : 04 73 63 50 91

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 6 avril à partir de 9 h, la Municipalité de DAVAYAT organise un grand Nettoyage de Printemps des Berges et Chemins de la commune. Venez nombreux pour une action profitable à l'environnement quotidien !

Renseignement en mairie au [04 73 63 39 96](tel:0473633996) ou par email: [mairie.davayat@wanadoo.fr](mailto:mairie.davayat@wanadoo.fr)

## SAPEURS - POMPIERS



En 2018 le centre de première intervention de St Bonnet, Davayat et Yssac-la-Tourette est intervenu 135 fois sur nos communes. Le volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers est indispensable.

Vous êtes disponible et motivé pour porter secours. Vous avez une bonne condition physique. Vous avez entre 16 ans et 55 ans. N'attendez plus ! Nous avons besoin de vous pour maintenir notre et votre sécurité.

► Prenez contact à la mairie.

## ASSOCIATION DE PÊCHE PRIVÉE DE DAVAYAT

En ce début d'année, le président et les membres de APP vous présentent leurs vœux pour l'année 2019 .

L'année 2018, a été maussade pour notre association. En effet, notre traditionnel repas d'ouverture a malheureusement été boudé par les Davayaires. Toutefois, nous remercions les quelques personnes présentes qui ont pu apprécié notre fameuse tripe.

Devant le peu de résultats cette année, l'APP, après mûre réflexion, a pris la décision de ne pas maintenir ce traditionnel repas d'ouverture, faute de convive.

Nos animations se sont poursuivies par la fête de la pêche à l'étang Milou en juin . Avec un concours enfants, un adultes, et un spécial dames. La journée s'est terminée sous la pluie.

Nous remercions Monsieur le Maire et son conseil municipal, ainsi que monsieur Émile Faure pour le prêt de l'étang.

Le président et tous les membres.



## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE DAVAYAT



L'année 2018 s'est terminée sur un bilan convenable par rapport au nombre raisonnable de chasseurs sur la commune. Quelques lâchers de faisans viennent agrémenter comme tous les ans l'ensemble des gibiers possibles sur la commune comme le lièvre, dont le prélèvement reste fixé par la Fédération de Chasse du Puy de Dôme, mais aussi les lapins, les chevreuils et les

sangliers et les autres volatiles comme le perdreau, le pigeon, le canard et sans oublier les nuisibles comme le renard ou le ragondin.

La sécurité prime lors de ces sorties qui sont là aussi réglementées. Pour rappel, les chasseurs de l'association peuvent chasser tous les jours sans exception et en suivant les horaires suivants : de 8h00 à 12h30 puis l'après-midi de 14h00 au coucher du soleil. Tout chasseur est vêtu d'un habit fluorescent le signalant aux yeux de tous. Les battues et autres zones de traque sont distinguées à l'aide de panneau indiquant la chasse en cours.

La saison de chasse, débutée comme tous les ans le deuxième week-end de septembre, s'arrêtera

fin février, mais des battues peuvent exceptionnellement être organisées en dehors de la période fixée, notamment suite à des nuisances avérées.

Veillons donc tous ensemble et dans un respect mutuel à faire que ces moments restent agréables et sûrs.

La Société de Chasse de Davayat souhaite ainsi une heureuse et prospère année 2019 à tous les habitants de la commune.

## CYNORHODON 135



Cynorhodon présente à toutes et tous les Davayaires ses vœux les plus sincères pour que cette nouvelle année voit la réalisation de vos projets les plus chers et vous conserve en bonne santé.

Pour notre association, si l'on fait le bilan de cette année écoulée, on ne peut être que satisfait.

2018 n'avait, quand même, pas très bien commencée :

Malgré les promesses de soutien, exprimées publiquement, qui nous avaient été faite lors du pot de fin de chantier 2017, la demande de financement du chantier d'été (Concordia) n'avait été inscrite au budget primitif de la Communauté de Communes.

Devant la réaction de la Mairie et de notre association dénonçant un double discours, en Avril, revirement : la Communauté de Commune prenait en charge ce financement trop tardivement hélas. Le catalogue des chantiers était déjà finalisé et la publicité pour notre commune n'a pu se faire que grâce à la pugnacité de Laetitia Chevrot déléguée, régionale pour l'Auvergne de Concordia.

Le printemps ayant montré le bout de son nez nous nous sommes remis au travail sur les fours. Aménagement des talus, plantations, construction d'un muret pour bloquer les terres à l'entrée de la résidence, aménagement d'un escalier pour accéder à la plateforme.

Toujours animé par le même esprit, ces travaux ont été réalisés avec des matériaux de récupération: poteaux téléphoniques récupérés au Mas pour la construction de l'escalier, pierres issues de démolitions fournies par l'entreprise «Attac'Béton» que nous tenons à remercier.

La même entreprise nous a également aidé en effectuant le décaissement mécanique du talus pour nous permettre la construction du muret. Nous avons pu ainsi, conserver sur cette voie un espace pour la circulation des piétons. Difficile de faire autrement

La première moitié de cette année s'est achevée le 29 juin par une soirée apéro musical sur les fours. Le principe: l'association offrait la boisson, les participants apportaient quelques amuse bouche à grignoter. Une occasion pour partager et échanger sur les travaux réalisés et à venir et bien d'autres sujets. Pour une première, le résultat a été intéressant; plusieurs dizaines de villageois ont joué le jeu. Merci aussi au groupe «Traille» qui a animé musicalement cette manifestation.

Parlons maintenant du chantier de bénévoles internationaux du mois d'Août.

Nous avons pensé pouvoir compter sur une douzaine de bénévoles comme les années passées. Compte tenu de la publicité tardive et aussi, pour certains, de problèmes administratifs, le groupe n'a pu compter que 10 membres y compris les deux animateurs.

Un peu déçu au départ par ce petit nombre, nous avons été, rapidement très agréablement surpris par la qualité du travail et l'ambiance qui a animé le groupe au cours des trois semaines qu'il a passé dans notre commune.

Les objectifs qui leur avaient été fixés ont été largement dépassés, de leur propre initiative.



Merci à Guillaume, Gilles, Genis, Raquel, Christelle, Imge, Berna, Hassan pour leur implication. Le pot de départ, perturbé par la pluie, s'est terminé au restaurant scolaire autour d'un buffet préparé par nos jeunes amis. Le coup de coeur va à Bréhima qui nous a dit un texte qu'il avait écrit pour les gens du village et qui a beaucoup ému l'assemblée. Le nombre ne fait pas la qualité et l'équipe 2018 restera longtemps dans nos mémoires.

Nous tenons également à remercier notre Communauté CSM\* pour le prêt d'un véhicule à nos jeunes les week-end, ce qui leur a assuré une certaine autonomie.

En septembre, les travaux sur les fours se sont poursuivis, le chantier nettoyé pour permettre de recevoir du public à l'occasion de la journée du patrimoine le 16 Septembre.

Notre association a été le moteur de cette manifestation sur notre commune. Nous y avons associés les propriétaires des sites classés de la commune, qui ont répondu favorablement.

Ce fut un véritable succès, nous n'avions pas espéré autant de visiteurs. Les stationnements sur la commune étaient comblés et de très nombreux promeneurs dans les rues ont visité les monuments ouverts et bien entendu nos fours à chaux. Reconnaissons aussi que nos amis du

CAR\*\* et une météo particulièrement ensoleillée se sont associés pour nous donner un sérieux coup de main. Depuis cette dernière manifestation, nous avons poursuivi notre ouvrage jusque fin Octobre.



Pour 2019, ce ne sont pas les projets qui nous manquent. Nous les détaillerons lors de notre Assemblée Générale du 15 Janvier à 20h 30 salle Pierre Mosnier (ancienne caserne des pompiers), à laquelle vous êtes aimablement conviés ( votre voisin aussi, hésitez pas à lui en faire part) . Notre souhait : voir nos effectifs grossir un peu et la moyenne d'âge rajeunir. Notre ambition: faire des fours un lieu vivant et rompre avec l'image boulot dodo de notre village. Finalement ça ne tient qu'à vous !!! On vous attends. !!!



### Marche :

C'est une participation d'une vingtaine de marcheurs (sur les 30 inscrits dans la section "marche" de l'association) qui se retrouve dorénavant tous les lundi après-midi.

Le mode de fonctionnement proposé depuis l'an passé consiste à l'établissement d'un calendrier trimestriel, sur lequel chaque participant propose, à tour de rôle, le choix d'un parcours. Cette organisation semble satisfaire tout le monde.

Les sorties découvertes sont également bien appréciées. Par exemple, en novembre la forêt de Tronçais ou plus récemment encore château Dauphin et mine argentifère à Pontgibaud, le tout avec guide.

D'autres idées sont en cours de réflexion, telle une après-midi récréatif lorsque la météo est défavorable à toute activité extérieure.



### Nos Manifestations en 2019:

**15 Janvier Assemblée Générale avec galette des rois**  
**28 juin Apéro sur les fours 18 à 20h** suivant le même principe qu'en 2018 nous vous offrons la boisson, vous venez avec quelques chose à grignoter et à partager. Nous recherchons une animation musicale gratuite. Si vous connaissez nous sommes preneurs.

**Aout 2019 chantier de jeunes bénévoles internationaux ?**

**22 Septembre : Journée Européenne du patrimoine**  
 Comme les années précédentes nous participerons aux autres manifestations communales

Avant de terminer nous voudrions remercier les membres de notre association qui ne sont pas du village et qui s'impliquent depuis plusieurs années dans ce projet. Point n'est besoin de les nommer, ils se reconnaîtront aisément. Merci aussi à notre camarade André qui ne peut plus nous accompagner, compte tenu de son âge, qu'avec son amitié.

Bonne et Heureuse année à vous tous et à tous ceux qui vous sont chers !

\*Communauté CSM= Communauté Combrailles Sioule et Morge  
 \*CAR = Combrailles Auto Rétro

## ANCIENNE SALLE DES FÊTES



Construite sur la place et n'étant plus aux normes, la Salle des Fêtes de Davayat va être démolie pour laisser la place à un mini marché couvert. Cette salle préfabriquée, installée dans les années 60 avait été démontée en une semaine, à Billy (Allier), par une dizaine de bénévoles du Comité des Fêtes et du Foyer des Jeunes de Davayat. Ramenée par Serge Ducros, un camionneur de Combronde, des 50 kilomètres qui la séparait de la commune, elle a été remontée avec l'aide d'Eugène Tixier, artisan menuisier local. Ensuite elle a connu les années où les bals y attiraient un nombreux public, avec des orchestres réputés, et a dû être agrandie en 1969.

Alain Taragnat

### *Histoire du préfabriqué ex salle des fêtes*

C'était à l'époque où Mr Pierre Bourbonnais était maire de Davayat.

Le club des jeunes très actif m'avait sollicitée pour monter de courtes scènes et nous étions arrivés à un tel résultat qu'il devenait impératif de se produire en public. Hélas la commune ne possédait pas de salle des fêtes. J'avais demandé à Mr le maire de Gimeaux la permission d'utiliser la salle et il avait accepté.

Mr Bourbonnais me demanda de patienter. La commune fit l'acquisition d'un bâtiment de chantier. Les hommes volontaires se chargèrent de le démonter, de le transporter puis de l'installer et toujours bénévolement de fabriquer une scène pour laquelle je cousis les rideaux ainsi que ceux qui occultaient les fenêtres quand, plus tard, un projectionniste vint animer des séances de cinéma.

C'est ainsi que, non seulement nous avons pu montrer notre travail au public (les scénettes eurent un réel succès) mais la salle permit aussi d'organiser le spectacle de Noël de l'école, des soirées cabaret, le bal des pompiers, des lotos, des expositions. Elle servit aussi de salle de jeux pour les jeunes jusqu'à ce que des règles de sécurité de plus en plus draconiennes la rende inutilisable et bientôt vouée à la démolition !

C'est pourquoi je voulais rendre hommage à tous ces messieurs de la commune qui ont contribué, dans un grand élan de solidarité, à la vie culturelle et sociale de notre communauté.

Une page se tourne, longue vie à la suivante !

*Nicole Roux Institutrice à Davayat de 1961 à 1987*





Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant un an, notre association (le CLIC et la MAIA), le Centre Hospitalier de Riom et les Maisons des Solidarités du territoire, proposent des Commissions Maintien à Domicile Fragile toutes les 2 semaines.

La commission «Maintien à domicile fragile» **s'adresse à tous les professionnels afin de leur permettre d'orienter toutes les situations fragiles au domicile repérées.** La commission permet une étude pluridisciplinaire de la situation et une recherche de solutions adaptées, en fonction des besoins mis en évidence (exemples de pistes envisageables par la commission : évaluation multidimensionnelle des besoins par le CLIC, entrée en gestion de cas MAIA, proposition de consultations gériatriques, adaptation du plan d'aide APA, organisation d'une réunion avec tous les intervenants autour de la situation, enclenchement d'une procédure personne vulnérable si signalement nécessaire, mise en place d'une mesure de protection...). La finalité est de permettre le maintien à domicile, dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

- Les commissions sont programmées, tout au long de l'année, toutes les deux semaines, en alternance sur différents sites : l'Association Réseau Seniors - CLIC Riom Limagne Combrailles, la Direction Territoriale des Solidarités de Riom et le

#### Centre Hospitalier Guy Thomas.

La commission est animée par la Responsable coordonnatrice du CLIC, également Pilote local MAIA, et se compose de plusieurs membres permanents :

- Les Médecins-Gériatres du CH Guy Thomas de Riom
- L'Infirmière Parcours de Soins du CH Guy Thomas de Riom
- Les Référentes Médico-Sociales du CLIC Riom Limagne Combrailles, dépendant de l'Association Réseau Seniors
- Les deux Gestionnaires de Cas MAIA Riom Limagne Combrailles, dépendant de l'Association Réseau seniors
- Les Responsables des Maisons des Solidarités du territoire concerné et la Responsable territoriale autonomie et habitat de la Direction Territoriale des Solidarités de Riom, dépendant du Conseil départemental 63
- Les Assistantes Sociales APA des Maisons des Solidarités du territoire concerné, dépendant du Conseil départemental 63.

Le repérage d'un maintien à domicile fragile doit se faire dans les meilleurs délais, afin d'anticiper certains besoins et de diminuer par la suite les risques de ruptures. **Il est donc possible, pour tout professionnel, de solliciter la commission, via la fiche d'orientation transmise en pièce jointe. Il vous suffit de la compléter en suivant la procédure**

**et de remettre la dernière page d'information à la personne concernée par la demande.** Si celle-ci ne souhaite pas que sa situation soit étudiée, celle-ci pourra être présentée de façon anonyme. Vous pouvez renvoyer cette fiche par mail aux adresses suivantes :

[secretariat@clic-riom.fr](mailto:secretariat@clic-riom.fr)  
ou [anne.garry@clic-riom.fr](mailto:anne.garry@clic-riom.fr).

Vous serez, par la suite, recontacté par nos services pour vous proposer de venir présenter la situation directement en commission ou, si cela n'est pas possible, pour échanger autour de la situation afin d'obtenir toutes les précisions nécessaires à une étude complète de la situation. A l'issue de la commission, un compte-rendu vous sera remis.

Restant à votre disposition pour plus de précisions, nous vous remercions, très cordialement,

**Anne GARRY**

Responsable Coordonnatrice  
et Pilote local MAIA

Association Réseau Seniors  
CLIC Riom Limagne Combrailles  
MAIA Riom Limagne Combrailles

**Ligne directe : 04 73 97 00 73 -**

**Standard : 04 73 33 17 64**

[www.clic-riom.fr](http://www.clic-riom.fr)

## INCIVILITÉS



Cette rubrique malheureusement est toujours présente, après la croix qui l'année dernière avait été cassée et qui a été remplacée par des bénévoles et des élus que nous remercions.

L'année 2018, a encore eut son lot d'incivilités, vol de barrières de police, stationnement sur les trottoirs, déjections canines sur les espaces publics et à proximité de l'école, gros travaux de mécanique auto sur la voirie publique, omission volontaire de déclaration de travaux divers, point propre que l'on n'arrive pas à tenir propre ...

Sans oublier la personne qui s'occupe de ce qui se passe chez ses voisins... Fait rapporté récemment en mairie...

### Bacs à ordures

Nous vous rappelons que vos bacs à ordures (bleu et jaune) doivent être rentrés après la collecte. En cas d'accident sur la voirie, vous pouvez être reconnu responsable. De plus les bacs vides ou pleins sur la voirie sont collectés, donc taxés ...



## 11 NOVEMBRE 1918 > 2018



Un siècle déjà que la première guerre mondiale s'est achevée. Il n'y a plus de «Poilus» pour raconter ce qu'ils ont dû endurer pendant ces quatre années, mais le souvenir est toujours présent. Dans notre commune comme dans toutes les communes de France, ce 11 novembre a été commémoré de façon exceptionnelle.

La veille nous nous étions réunis à 18h30 au Monument aux Morts autour de notre Maire. Les enfants présents ont déposé une bougie du souvenir à l'appel du nom de chaque fils de Davayat qui a laissé sa vie sur un des nombreux champs de bataille de la Grande Guerre. La sonnerie «Aux morts» fut suivie d'une minute de silence puis de «La Marseillaise». En-

fin quelques explications ont été données sur «la Chanson de Craonne» qui sera interprétée le lendemain à Châtel Guyon.

Cette chanson est connue pour avoir été entonnée par les soldats qui se sont mutinés (dans une cinquantaine de régiments de l'armée française) après l'offensive très

meurtrière et militairement désastreuse du général Nivelle au Chemin des Dames. Lors de cette bataille, du 16 avril à fin mai 1917 : 110 000 hommes côté Français seront hors de combats (morts ou blessés) ainsi que 80 000 Allemands. Le lendemain du 11 Novembre, en dehors du rassemblement traditionnel avec le corps des sapeurs-pompiers de St Bonnet, les enfants des écoles de Davayat et Chambaron sur Morge se sont joints aux cérémonies à St Bonnet puis à Châtel au Monument aux Morts et au cimetière. Là, deux chorales ont interprété La Marseillaise et la Chanson de Craonne.

A onze heures les cloches de Davayat, des villages et des villes alentours ont sonné comme il y a un siècle pour rappeler le soulagement et l'allégresse de ces moments-là. C'était enfin fini !

A la nouvelle caserne des pompiers de Châtel, nos écoliers ont présenté le travail de recherche qu'ils avaient réalisé sur deux thèmes : Le travail des femmes pendant la première guerre et la propagande. Leurs recherches ont été ensuite exposées à la salle Pierre Monsnier puis à la Mairie.

Nous saluons ici leur travail, leur participation à cette commémoration et l'accompagnement de leurs enseignants. Nous les en remercions sincèrement.



## GENS DU VOYAGE

Cet été, la commune a connu encore un épisode de grand passage d'une communauté évangélique des gens du voyage. C'est la troisième année consécutive que notre terrain municipal est envahi.

Nous avons pourtant cette année pris les devants et avons rencontré à plusieurs reprises le sous-préfet pour le sensibiliser à la problématique de recevoir autant de monde sur un terrain non équipé.

De plus, nous avons décidé, qu'après la récolte du foin, deux chevaux allaient prendre possession de ce pré, pour limiter l'envahissement.

Malheureusement ces nouveaux locataires à quatre pattes n'ont pas eu le temps de s'installer. C'est en effet une cinquantaine de caravanes qui ont élu domicile à proximité de la crèche et de la mairie.

Avec l'Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV 63) et la communauté d'évangéliste nous avons signé une convention pour l'occupation de ce terrain, la commune mettant à disposition l'eau et les bacs à ordures. Les gens du voyage nous dédommageant avec une participation financière de 16 euros par caravane et par semaine, nous garantissant de partir au bout d'une semaine et de laisser le terrain propre.

Vous trouverez en marge, l'article de la montagne, paru la semaine en question, nous remercions le journaliste pour son objectivité.

Et depuis que s'est-il passé ? Les chevaux ont élu domicile dans le champ pour la joie des petits et des grands.

Des réunions se sont tenues à la communauté de communes et en présence du sous-préfet, le schéma départemental de gestion des gens du voyage est en cours de modification et à ce jour, à notre connaissance, aucun terrain n'a été retenu pour mettre à la disposition des grands voyageurs.

A suivre...



## LA MONTAGNE

Aire de grand passage, nouvel épisode dans le Puy-de-Dôme.

À Davayat, dans le nord du département, le maire se dit "démuni" face à l'arrivée imprévue de 48 caravanes, soit 200 personnes, dimanche.

À deux pas de la mairie et de la crèche de Davayat, le terrain est habituellement utilisé par des agriculteurs. Pour les foins, notamment. Il devait même accueillir des chevaux, dans quelques jours. Un plan mis à mal dimanche : ce jour-là, 48 caravanes et cinquante véhicules ont pris possession de ce vaste champ, propriété de la commune et situé à la lisière du village, près de l'autoroute.

Sur la forme, rien d'extraordinaire : "Ces deux dernières années, on a déjà accueilli une trentaine de caravanes de communautés évangéliques, mais c'était en août", raconte le maire de Davayat, Pascal Caillet. Mais sur le fond, jamais ils n'avaient été aussi nombreux. "Notre commune de 600 habitants a pris 200 nouveaux habitants d'un coup ! En une demi-heure,

on doit trouver des solutions pour mettre en place le minimum : l'eau, l'électricité, les ordures ménagères avec l'installation des conteneurs... Il faut aussi gérer le surplus de trafic routier que ça engendre. Le problème, c'est qu'une commune comme Davayat n'a pas les services derrière pour gérer tout ça. On est livré à nous-mêmes."

**"On est dans la négociation, pas dans l'affrontement"**

Un sentiment d'abandon. En creux, le maire vise la communauté de communes, puisque cette compétence est de son ressort, mais surtout les autorités départementales. "Le schéma départemental dit qu'il faudrait trois aires de grand passage dans le Puy-de-Dôme. On attend toujours... C'est une vraie problématique." D'autant que si un large consensus se dégage sur ce besoin d'aires, leur localisation fait, elle, l'objet de vifs débats entre élus : les communes volontaires restent à trouver... "Il va pourtant falloir trouver une solution pour mettre à disposition

de ces groupes des terrains dignes de ce nom, embraye le maire de Davayat. Ici, les conditions d'hygiène ne sont pas bonnes, car il n'y a pas de toilettes. Et Davayat n'est pas la seule commune concernée."

D'ici là, à Davayat, on fait au mieux. Dès l'arrivée des caravanes, le maire est allé à leur rencontre. "Avec l'Association de gestion du schéma des gens du voyage (AGSGV 63), on a travaillé pour trouver un terrain d'entente. On a signé une convention avec la communauté pour fixer une durée d'occupation, jusqu'au dimanche 1er juillet, et une participation aux frais d'utilisation de l'eau, de l'électricité et de collecte des ordures ménagères. On est dans la négociation, pas dans l'affrontement. Les échanges sont d'ailleurs très cordiaux avec la communauté, et nous n'avons jamais eu un seul problème. Mais on se sent démuni."

**Arthur Cesbron**



## La tarification incitative est en place

Depuis 2018, la TEOMi apparaît sur les taxes foncières des propriétaires. Les élus ont fait le choix d'un mode de tarification plus juste, qui prend désormais en compte la production de déchets des usagers et pas seulement la valeur locative et le lieu du logement.



### Certains augmentent, d'autres baissent ?

La TEOMi a pour effet de réduire la part de taxe foncière, qui est différente pour chaque foyer en fonction de sa valeur locative et de son lieu d'habitation, et d'introduire une part variable, qui sera la même pour les usagers qui ont une utilisation identique du service.

### Tarifs part incitative 2019 - pour chaque levée / apport (reportés sur la TEOMi en 2020)



La quantité de déchets produits est mesurée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et reportée sur la taxe foncière de l'année suivante.



Cette tarification permet de réduire et mieux trier nos déchets. La réduction des déchets a aussi comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter, c'est autant d'économies à réaliser.

# AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

## PAYS DE COMBRONDE



« VAINCRE LA MALADIE » c'est possible : Mathilde, grâce à nos dons, a complètement changé de vie, suite à un traitement dont elle a pu bénéficier. Il en est de même pour Marie, Melvyn...

Il faut y croire, c'est pourquoi notre petite équipe persévère depuis 25 ans.

Que de chemins parcourus jusqu'au site de Combronde pour apporter notre contribution qui s'élève, pour 2018, à **1.747 €**.

Cette année, nous n'avons pu assurer la vente de billets de tombola, faute de temps.



Le CONCERT a eu lieu le dimanche 2 décembre à la salle des associations de BEAUREGARD-VENDON, prêtée gracieusement par la municipalité, que nous remercions. La chorale de Prompsat « GRAIN DE PHONIE », dirigée par Véronique VALLEIX, a animé la première partie. John BRASSETT, avec son répertoire de country, blues et rock a animé, avec authenticité et dynamisme, la seconde partie. A l'entracte, une buvette offerte par le CCAS de DAVAYAT et des pâtisseries confectionnées par des bénévoles, ont été vendues au bénéfice du téléthon. Cet après-midi récréatif a rapporté la somme de 834.20€.



L'accueil et la générosité des habitants de DAVAYAT, nous ont permis, lors de la distribution des



brioche, d'obtenir la somme de 912.80€. Merci à tous.

Grâce à différents partenaires, nous avons collecté 224.80 kg de bouchons. Merci à ceux qui, tout au long de l'année, prennent la peine de les stocker. La dépose peut se faire devant le local municipal (à côté de l'école) ou à la mairie. Depuis peu, toutes sortes de couvercles et bouchons plastique sont acceptées. En 2019, nous comptons sur tous les gens du village pour poursuivre cette action en faveur du handicap.

Engagez-vous quelques heures pour soutenir l'équipe vieillissante de bénévoles qui œuvre depuis 25 ans.

En 2018, la somme totale du Téléthon Pays de Combronde a encore progressé, pour atteindre : **150.675€**.

### La coordination



BONNE ANNEE ET BONNE SANTE A TOUS.

L'Equipe de bénévoles de DAVAYAT

# INFORMATIONS UTILES

GENDARMERIE .....17  
 POMPIERS ..... 18/112  
 URGENCES SAMU .....15  
 URGENCES CHU ..... 04 73 75 00 50  
 MEDECIN .....04 73 63 50 26  
 INFIRMIERS .....04 73 63 31 50  
 ..... 04 73 63 56 01  
 AMBULANCES .....04 73 38 49 97  
 TAXI.....04 73 97 56 86  
 URGENCE DEPANNAGE ELECTRICITE  
 ..... 08 10 33 30 63  
 URGENCE DEPANNAGE GAZ  
 ..... 08 10 43 30 63  
 INFIRMIÈR(E)S  
 ..... 04 73 97 11 35  
 ..... 04 73 97 30 38

**Déchetterie de Châtel-Guyon**  
 Chemin de la Croix des Roberts  
 Tél : 04 73 83 38 00  
**Du 1er mai au 31 octobre**  
 le lundi de 14h à 18h45  
 du mardi au samedi  
 de 9h à 12h et de 14h à 18h45  
**Du 1er novembre au 30 avril**  
 le lundi de 14h à 16h45  
 du mardi au samedi  
 de 9h à 12h et de 14h à 16h45



**Mairie**  
 19, rue du Mas  
 63200 DAVAYAT  
 Téléphone : 04 73 63 39 96  
 Télécopie : 04 73 63 50 51  
 Courriel : [mairie.davayat@wanadoo.fr](mailto:mairie.davayat@wanadoo.fr)

## BULLETIN MUNICIPAL DAVAYAT - LE MAS

Directeur de la publication : Pascal Caillet

*Ont contribué à ce numéro* : Jean-Louis Fabre, Michel Chamalet, Nathalie Gay, Monique Caillet, Lucien Lê Van, les membres du CCAS, Communauté de Communes Combrailles, Sioule & Morge, les associations et le secrétariat.

Crédit Photos : Commune de Davayat, Jean-Louis Fabre, Yolande Deletang, Pascal Caillet.